

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 27 JUIN 2023 à 20H00

Présidence : Michel Lohner, Président

Le Président ouvre la 9ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 5ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Syndique Carole Pico prie le Conseil d'excuser son absence pour cette dernière séance du Conseil communal sous la présidence de Michel Lohner. Elle participe ce soir à une assemblée extraordinaire de l'UCV qui concerne la décision des communes à la péréquation financière cantonale et il est impératif que la commune de Moudon soit représentée à cette occasion.

Les membres de la Municipalité sont présents.

43 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Filiz Demir
- Nicole Egli Anthonioz
- Josiane Glauser
- Sofia Guerreiro
- Florian Probst
- Eugenia Puch
- Nathanaël Repond
- Roberto Sousa
- Caroline Stevens
- Seljman Ismajli

Membre absent et non-excuse : Luc Longueville

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 2 mai 2023, sous la présidence de Michel Lohner.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour.

1. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont :

Conseil communal de Moudon

- 17/23, Boucllement préavis n°17/22 – Demande d'un crédit de CHF 273'000.- pour la reprise des installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour.

2. Elections

- a) du ou de la Président-e du Conseil
- b) du ou de la Vice-Président-e du Conseil
- c) du ou de la 2^{ème} Vice-Président-e du Conseil
- d) de deux scrutateurs-trices
- e) de deux scrutateurs-trices suppléant-e-s

3. Rapports de commissions

- a) Préavis No 39/23, Rapports de gestion et comptes 2022.
- b) Préavis No 40/23, Demande d'un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour l'accès routier à la zone industrielle de la Pussaz II.

4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal

5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 16 mai dernier afin de procéder à la nomination de la commission ad hoc pour le préavis à l'ordre du jour de ce Conseil.

Comme déjà annoncé, le Bureau a reçu la démission du conseiller Simon Benjamin qui s'était alors engagé à terminer l'année législative. En 7 ans de Conseil, il a rapidement fait partie des leaders : élu membre de la COGEFIN, il en a ensuite pris la présidence et a transmis le flambeau au conseiller Colin Grand. Il est devenu chef de groupe des Verts et membre du Bureau avec le rôle de 2^{ème} vice-président. Il nous quitte pour des raisons professionnelles et souhaite se donner le temps et l'opportunité de changer de voie. Nous lui souhaitons plein succès et le remercions pour son engagement parmi nous.

Nous avons reçu un courrier de l'Association romande des musiques populaires qui remercie chaleureusement la Commune et le Conseil de son fidèle soutien pour la mise sur pied de Festi Musique Moudon. Fort du magnifique succès de cette édition 2023, l'association se recommande pour l'édition 2024.

b) de la Municipalité

Communication n° 17-23 :

Préavis n° 17/23, Boucllement préavis n°17/22 – Demande d'un crédit de CHF 273'000.- pour la reprise des installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour.

Le Municipal Serge Demierre donne lecture de la communication ci-dessus.

Conseil communal de Moudon

Le coût des installations et des dispositifs de raccordement de chaleur ont fait l'objet d'une transaction directe, sans l'intermédiaire de la Commune de Moudon, entre la société EBL et Moudon Energies SA. Autrement dit, la Municipalité n'a pas fait usage du crédit de CHF 273'000.- accordé par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2022.

Ce dossier est considéré comme bouclé.

Communication n° 18-23 :

Réponses aux vœux de la commission gestion-finances (COGEFIN) exprimés sur la gestion de l'année 2021 (art. 95 RCC)

En complément au rapport de gestion 2022, la Municipalité expose la suite donnée et ses réponses aux vœux exprimés par la commission gestion-finances sur la gestion 2021 dans son rapport du 8 juin 2022, à savoir :

Vœu n°01 : au vu des problèmes rencontrés lors de la réfection du Pont St Eloi, la COGEFIN souhaite que la Municipalité fasse en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas à l'avenir.

Accepté.

La Municipalité prend toutes les mesures pour mener les études nécessaires et assurer la bonne conduite des projets communaux dans le respect des limites financières décidées lors de l'octroi de crédits par le Conseil communal.

Vœu n°02 : La COGEFIN souhaite également que la Municipalité continue à répondre favorablement à tous les programmes de rénovation (par exemple des bâtiments communaux) ou de pollution lumineuse proposé par la DIREN (Direction de l'énergie – Canton de Vaud).

Accepté.

La Municipalité est favorable aux recommandations formulées par la DIREN. Dans le cadre de l'élaboration du Plan énergie et climat communal (PECC) des actions seront menées pour la rénovation des bâtiments qui permet, entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique. De plus, la Municipalité prévoit de viser, lors de construction ou rénovation de bâtiments communaux, des standards d'efficacité élevés. S'agissant de la pollution lumineuse, la Municipalité a décidé en 2022, dans le cadre du contexte de crise énergétique, d'éteindre l'éclairage public sur le territoire communal. La mesure est toujours en vigueur. Un point de situation sera fait à la fin de l'été.

Monsieur Julien Pittet, membre de la COGEFIN, remercie la Municipalité pour ces réponses municipales.

2. Elections

Le Président précise que l'actuel 2^{ème} vice-président, Monsieur Simon Benjamin étant démissionnaire, le Conseil doit élire deux membres aux fonctions de 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents-es. En respectant le tournus des Partis, le poste de 1^{er} vice devrait être attribué à un-e membre du Parti des Verts et le 2^{ème} vice au Parti de l'Entente Moudonnoise. Pour des raisons internes au Parti des Verts et, d'entente avec les quatre chefs de groupe, il a été décidé d'opérer une inversion dans le tournus, à savoir d'attribuer le poste de 1^{er} vice au Parti de l'Entente Moudonnoise et le poste de 2^{ème} vice au Parti des Vert-e-s, ceci uniquement pour l'année législative 2023-2024.

Selon l'article 12 du règlement du Conseil communal, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Conseil communal de Moudon

De ce fait, ont été élus tacitement et par acclamations pour l'année 2023-2024, selon le tournus des Partis :

- **Président du Conseil :**
Monsieur Gzim Rama (PS)
- **1^{er} Vice-Président du Conseil :**
Monsieur Julien Pittet (EM)
- **2^{ème} Vice-Présidente du Conseil :**
Madame Elsa Bonhert-Deprez (V)
- **Scrutateur-trice :**
Madame Carine Steiner (EM) et Monsieur Loïc Bonny (PS)
- **Scrutateur-trice suppléants :**
Madame Figen Ari (PLR) et Monsieur Ivo Marques (V)

Chaque élu (e) est vivement applaudi.

3. Rapports de commissions

- a) **Préavis No 39/23** : Rapports de gestion et comptes 2022

La parole est passée à Monsieur Cédric Böhlen rapporteur de la COGEFIN pour la lecture du rapport général du Président.

Puis, le Président du Conseil communal Michel Lohner propose de passer en revue chaque dicastère des comptes 2022, en rappelant les numéros de pages et les numéros des comptes pour assurer que chacun puisse suivre.

Comptes 2021

1. Administration générale

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

2. Finances

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

3. Domaines et bâtiments

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

4. Travaux

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

5. Instruction publique et cultes

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

6. Police

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

7. Service social

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

8. Services industriels

Compte 830.3122.00 – Achat de gaz naturel

Compte 830.4351.00 – Vente de gaz

Monsieur Etienne Habegger relève que la comparaison entre ces deux comptes n'est pas conventionnelle. En effet, soit le réseau a des fuites et on doit acheter plus puis on vend moins, ou alors est-ce que la commune a répercuté l'augmentation du gaz à ses clients et si c'est le cas de quelle manière ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il n'y a pas de fuite, des contrôles sont effectués régulièrement. Il pense plutôt au décalage concernant la facturation car c'est l'état au 31 décembre. En tous les cas, l'augmentation est la même pour tout le monde.

Monsieur Etienne Habegger demande au Municipal s'il n'y aurait pas la possibilité d'adapter plus rapidement ces prix à la clientèle afin d'éviter que la Municipalité facture un prix élevé du prix du gaz aux particuliers ?

Le Municipal Serge Demierre répond que la Municipalité n'a pas voulu répercuter la totalité de la hausse du prix du gaz.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Comptes de fonctionnement – classification par nature

Compte 424 – Gains comptables sur les placements du patrimoine

Monsieur Etienne Habegger demande si le montant de CHF 1'735'400.- est en lien avec la vente de Chalabruz ?

Le Municipal Serge Demierre répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Bilan et investissements

Compte 9115 – Autres débiteurs

Monsieur Etienne Habegger relève une augmentation de 2 millions, ce qui représente presque autant que les impôts encaissés, il demande des explications.

Le Municipal Serge Demierre n'arrive pas à répondre tout de suite mais il donnera des informations à Monsieur Habegger ultérieurement.

Compte 9281.16 – Fonds maintien valeur du patrimoine

Monsieur Etienne Habegger relève une augmentation de 5 millions et pense que c'est en rapport avec la mise en place du MCH2 qui va se faire prochainement. Il demande s'il y a un plafond dans ce fonds ou peut-on y glisser les résultats des exercices ?

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Serge Demierre répond que tous les fonds seront effectués par un règlement interne et sera plus transparents au niveau des montants. Chaque fonds sera régi par des comptes qui seront, pour certains, soumis au vote par le Conseil mais il n'y a pas de limite de plafond.

Compte 9280.09 — Provision gestion déchets

Madame Karine Weber demande d'où vient la somme de CHF 175'321.22 et à quoi elle est destinée ? Elle remarque également que ce compte est en constante augmentation chaque année.

La Municipale Véronique Diserens répond qu'on ne peut pas faire de bénéfice ou de perte avec le compte déchets, il y a une taxe de base et chaque année, les comptes doivent être équilibrés. Ce compte provision sert à cet équilibre. Quant à la constante augmentation de ce compte, la Municipalité va se poser la question prochainement s'il ne faudra pas baisser la taxe.

Compte 9282.15 — Fds réserve incidences financière Covid-19

Monsieur Etienne Habegger demande si ce compte va être dissout ?

Le Municipal Serge Demierre répond par l'affirmative.

Compte 9153.8400.137 — Moudon Energies SA, CAD, Achat actions nominatives, 13/22

Monsieur Etienne Habegger aimerait savoir si ces actions nominatives ont été acquises seulement par emprunt ou également par les liquidités communales ?

Le Municipal Serge Demierre lui répond qu'une partie a été acquise par emprunt (CHF 1,5 millions) et l'autre partie par l'autofinancement de la commune.

Monsieur Etienne Habegger demande au Municipal Demierre s'il n'aurait pas été judicieux d'emprunter la totalité au vu des intérêts qui grimpent actuellement ?

Le Municipal Demierre lui répond qu'à l'époque de l'emprunt les intérêts n'avaient pas grimpés. Un taux d'intérêt on doit le payer alors que si on peut faire de l'autofinancement c'est zéro.

Indicateurs

Monsieur André Zimmermann apprécie de voir que le taux d'endettement de la commune s'améliore mais il relève qu'il y a quand même des dettes importantes dans d'autres éléments et en particulier dans les associations intercommunales. Bien sûr qu'il y a des associations intercommunales qui sont autosuffisantes mais par exemple à l'AIMLE l'endettement grimpe. En réalité l'endettement par habitant n'a pas baissé et les graphiques qui sont présentés ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Le Municipal Serge Demierre répond que Monsieur Zimmermann a tout à fait raison. Il faut quand même savoir que la commune de Moudon n'est que caution de l'AIMLE. Cette dernière paie des amortissements qui sont assez importants mais c'est vrai que c'est une charge indirecte.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La COGEFIN a nommé les sous-commissions suivantes :

Bâtiments

Madame Céline Ombelli, *Présidente*
Madame Sandrine Bosse-Buchanan, *Commissaire*
Monsieur Cédric Böhlen, *Commissaire*

Conseil communal de Moudon

| | |
|-------------|---|
| Voirie | Monsieur Alexandre Anthonioz, <i>Président</i> Monsieur Jakup Isufi, <i>Commissaire</i> Monsieur Patrick Soppelsa, <i>Commissaire</i> |
| Subventions | Monsieur Julien Pittet, <i>Président</i> Monsieur Simon Benjamin, <i>Commissaire</i> Monsieur Colin Grand, <i>Commissaire</i> |

Madame Céline Ombelli donne lecture du rapport de la sous-commission concernant les bâtiments.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de Madame Ombelli.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Monsieur Alexandre Anthonioz donne lecture du rapport de la sous-commission concernant la voirie.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de Monsieur Anthonioz.

Monsieur André Zimmermann relève, à la suite de la pose d'une barrière, qu'il n'est pas fait mention des opportunités que laisse la carte sur le nombre de passages et la fréquentation à la déchetterie. Peut-on avoir des informations à ce sujet ?

Monsieur Alexandre Anthonioz lui répond que la mise en place de la barrière permet de réguler les accès et normaliser le flux des utilisateurs à la déchetterie.

La Municipale Véronique Diserens répond qu'elle n'a pas de chiffre pour le moment mais elle les donnera à la rentrée.

Monsieur Julien Pittet donne lecture du rapport de la sous-commission concernant les subventions.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de Monsieur Pittet.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Gestion

Le Président ouvre la discussion sur la partie gestion.

Monsieur André Zimmermann remercie la COGEFIN et la Municipalité pour ces rapports. Il a toutefois un vœu : la commission de gestion a fourni un tableau avec la suite de différents indicateurs au fil des années. Pourquoi il ne figure pas dans le rapport de gestion ? et y aurait-il la possibilité de mettre à jour systématiquement ces indicateurs de telle manière à avoir un suivi ? Dans l'excellent rapport chiffré de la COGEFIN, Monsieur Zimmermann s'est arrêté sur la quotité d'investissement. En effet, ça fait plusieurs années qu'on nous présente des budgets déficitaires pour terminer avec des bénéfices et des amortissements extraordinaires et quand on voit les tableaux de la page 8 du rapport de la COGEFIN « quotité d'investissement » on a une petite part qui sort en orange-rouge. La remarque de Monsieur Zimmermann est qu'à force de présenter des budgets déficitaires, on oublie de faire des investissements. Cet indicateur en orange-rouge indique très clairement que la commune aurait pu investir plus mais malheureusement on n'a pas suffisamment d'estime dans les périodes avec des taux d'intérêts bas.

Monsieur Zimmermann remercie la Municipalité de prendre garde et de continuer à travailler et œuvrer à maintenir le patrimoine pour la suite.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Serge Demierre répond qu'au niveau des indicateurs, l'année prochaine effectivement la Municipalité essaiera de placer ces indicateurs pour les comptes 2023 avant la mise en place du programme MCH2. Ces indicateurs serviront surtout de revoir notamment le règlement sur les communes. Comme le plafond d'endettement va disparaître, l'idée est que dorénavant, si des investissements doivent être faits, le Conseil aura ces indicateurs comme base pour se prononcer et prendre les décisions selon les capacités financières.

Monsieur Jean-Jacques Gacond souligne l'excellente qualité de ce rapport. S'agissant d'un document de référence, sera-t-il publié sur le site Internet de la commune ? Il constate que 16% de ce document concerne les aspects touristiques et ses activités ce qui est excellent. Est-il prévu de publier un tiré à part de ce rapport afin de positionner encore mieux « Moudon et sa région » au niveau cantonal et extra cantonal ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond par l'affirmative.

Le Président ajoute que ce document paraît chaque année et que c'est l'histoire récente de notre commune qui est fort apprécié.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe la parole à Monsieur Cédric Böhlen pour la lecture de la suite du rapport.

Vœux de la commission :

N°01 : La Municipalité est invitée à revoir les règlements communaux datant de plusieurs années.

N°02 : La Municipalité est invitée à prioriser la réfection et l'entretien du réseau routier communal.

N°03 : La Municipalité est invitée à respecter les délais de réponse pour les postulats et les motions.

Conclusion

Forte de son examen de la gestion de la Municipalité et des différents services, la COGEFIN propose de bien vouloir voter les conclusions ci-après.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes et gestion 2022.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. approuve la gestion et les comptes de la Municipalité pour l'exercice 2022 et lui en donne décharge,**
- 2. adopte les comptes communaux 2022, avec un excédent de recettes de CHF 411'550.10.**

Le préavis No 39/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Serge Demierre remercie le Conseil et espère faire aussi bien l'année prochaine.

Le Président remercie la COGEFIN et ses rapporteurs pour leur excellent travail ainsi que la Municipalité.

- b) Préavis No 40/23 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 40'000.- pour l'accès routier à la zone industrielle de la Pussaz II.**

Conseil communal de Moudon

Madame Caroline Stevens, rapportrice, est excusée et c'est Madame Karine Weber qui donne lecture du rapport de la commission. Cette dernière invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Monsieur André Zimmermann demande si la Municipalité peut nous donner un timing concernant ces travaux et qu'en est-il par rapport avec la jonction sud. D'autre part, quelles mesures seront prises pour le trafic en ville durant cette période.

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'il ne peut pas donner des éléments précis concernant la coordination avec la jonction sud, la Municipalité va faire au mieux pour ce chantier « mastodonte ».

Madame Elsa Bonhert-Deprez a été étonnée de recevoir ce préavis qu'on n'a pas vu venir lors de la vente du terrain. Ce sont de gros travaux et elle est surprise, déçue et ne comprend pas ce processus.

Le Municipal Jean-Philippe Steck ne comprend pas l'intervention de Madame Bonhert-Deprez. Ce n'est pas le même objet. On a conclu en mars dernier la vente de la parcelle et là on a la création de la jonction pour desservir cette zone et ça concerne le domaine public.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust relève que les travaux de la jonction sud et cet accès devaient être bien coordonnés.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude pour cet accès à la zone industrielle de la Pussaz II,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 40'000.- TTC, dont à déduire toutes éventuelles subventions ou participations de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense sera reprise dans le préavis final de réalisation de cet ouvrage,**
- 4. prend acte qu'en cas de refus du préavis final de réalisation de l'accès à la zone industrielle de la Pussaz II, l'investissement sera amorti dans sa totalité dans les comptes de l'année en cours,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 40/23 est accepté par 36 voix, 1 avis contraire et 5 abstentions

Le Municipal Jean-Philippe Steck remercie le Conseil.

4. Rapport sur les archives par le Président du Conseil communal

Voici le rapport sur les archives du Président Michel Lohner :

Conseil communal de Moudon

« Pour visiter les archives communales, un seul sésame : l'archiviste communal Monsieur Bloch ! Je l'ai contacté le 29 mai et nous nous sommes rencontrés le lendemain ! C'est dire à quel point Monsieur Bloch est réactif et ne laisse pas traîner les choses.

Avant de rencontrer un archiviste, on essaye d'imaginer le personnage !

Il pourrait être assurément âgé, solitaire, imprégné par le passé et par les documents jaunis par le temps ? Que peut-il bien faire dans son royaume en sous-sol ?

J'avoue que j'ai été soufflé ! Monsieur Bloch, c'est tout le contraire ! Certes, il n'est pas jeune, un peu comme moi. Mais c'est le seul élément qui colle avec ce portrait : il est vif, dynamique, l'œil alerte et terriblement actuel ! Nous avons parcouru les archives au pas de charge, nous sommes allés d'un bâtiment à l'autre, en un éclair. Eh oui, il ne se contente pas d'un local sombre au sous-sol, il a réparti son royaume et notre histoire sur plusieurs sites, comme pour en assurer l'ancrage sur notre territoire.

Monsieur Bloch, connaît tout de notre passé, toutes les personnes qui ont construit notre identité : pour tous les documents que nous avons consultés, il avait une anecdote à raconter ! Pour tout ce que je lui demandé, après une seconde de réflexion, il tirait la bonne boîte gardienne du bon document !

Durant cette année législative 2022-2023, un préavis m'a particulièrement marqué : le préavis 26/22 « Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'894'000.- pour la transformation de la Douane ». La discussion au conseil a été animée, émotionnelle et incertaine. La gestation du dossier a été longue et a usé plusieurs d'entre nous, au conseil et à la Municipalité.

Cela m'a interpellé et je me suis demandé si ces difficultés ont été les mêmes lorsque le conseil a voté la construction de la Douane.

Nos archives devaient pouvoir éclairer ma lanterne.

Le préavis de construction de la Douane a été approuvé par le conseil le 7 juillet 1950 et était intitulé « Projet de reconstruction d'une auberge communale avec grande salle ». Il faisait suite à la motion Bécholey et consorts présenté au conseil le 4 mai 1949. Auparavant, des avant-projets datés de 1938 et 1942 avaient échoué.

Et c'est lors d'un concours réduit, ouvert à trois bureaux d'architectes, que le projet déposé le 20 août 1949 par M. Baumann et, je vous le donne en mille, M. Picot fût choisi par un collège d'expert. Non, Madame la syndique, ce n'est pas votre ancêtre, ce Picot s'écrivait avec un t ! Pour justifier son choix, un collège d'experts a mis en avant les qualités suivantes, j'utilise à dessein les termes du préavis :

- « Indispensabilité de munir notre localité d'une auberge communale susceptible d'héberger des voyageurs dans des conditions convenables et surtout de permettre de recevoir, non moins convenablement, les notabilités officielles en déplacement ou en visite. »
- « Indispensabilité d'adjoindre à l'auberge une grande salle répondant à tous les besoins d'une localité telle que la nôtre qui comptera dans son enceinte des établissements officiels importants et qui permettrait d'attirer des assemblées, réunions, congrès, etc. »
La suite est prémonitoire, je cite de nouveau : « En disant cela, nous pensons à l'ouverture prochaine de l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney, mais encore à la Société d'agriculture de Moudon qui constitue l'une des plus importantes sections de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture. »
N'y a-t-il pas, en avant-première, un petit air d'Imago dans ce préavis !!!
- Autre argument du collège d'experts : « Ecarter l'idée erronée de concevoir l'érection d'une grande salle sans la partie auberge-restaurant, ce qui enlèverait à la grande salle une notable partie de ses possibilités ». Cela me rappelle étrangement nos discussions de l'automne passée ?

Selon la municipalité et la commission ad hoc, le projet se présente très bien et répond exactement à nos attentes. Une seule ombre au tableau : son coût, CHF 660'000.-

Conseil communal de Moudon

Toutes les possibilités de réduire ce coût ont été évoquées et longuement discutées : une grande salle avec une simple buvette, repousser le projet, restaurer l'ancien bâtiment en renonçant à une grande salle digne de ce nom !

La réponse à toutes ces éventualités figure clairement dans le préavis : toute autres conclusions que celles proposées seraient une erreur, et le mot erreur est souligné dans le préavis ! Je vous laisse juge !

La commission ad hoc, composée de 15 membres a, par petits groupes, décortiqué très sérieusement le projet. La commission, dans son ensemble, était favorable et a soutenu la nécessité du couple grand salle / auberge. Mais il fallait réduire les coûts de 10% et ne pas dépasser les 600'000.-

La commission a proposé un catalogue de modifications, en 9 points, qui étaient susceptibles de baisser les coûts de 60'000.

Tout fut accepté par l'architecte ! Mais le miracle n'a pas eu lieu, finalement le projet remanié a été validé par le conseil à un prix sensiblement pareil au premier projet, car entre-temps, la hausse sur les matériaux de construction a annihilé la réduction des coûts escomptés. Musique déjà connue à l'époque !

Avant que ne débute les travaux, le conseil avait, en plus, admis tacitement un dépassement de 8% sur les devis et, dans une séance tenue le 20 mars 1952, il a accordé un crédit supplémentaire de CHF 40'000.-pour l'agrandissement de la grande salle.

Enfin, un 2^{ème} préavis a été présenté au conseil le 10 décembre 1952 avec une rallonge de CHF 70'000.- pour du mobilier et des équipements « modernes » de cuisine qui ne pouvaient être connus lors de l'élaboration du projet.

La construction a donc coûté finalement CHF 820'000.- à la commune !

La démolition de l'ancienne Douane a débuté fin 1951 et celle des abattoirs en mars 1952. En même temps, les travaux de terrassement, les fouilles, les murs du sous-sol et la dalle du rez-de-chaussée ont pu être réalisés.

Après l'hiver 1952, les travaux reprirent et ont pu être terminés pour l'inauguration prévue le 13 décembre 1952 !

L'Echo de la Broye du 16 décembre 1952, consacre sa une à l'inauguration de la Grande salle et Auberge communale de Moudon !

Je cite : « Alors qu'un vent glacé et qu'une pluie fine s'abattent sur la cité, le syndic Charles Faucherre accueille officiels et invités et les associe à la pose du coffret aux documents » S'en suit discours, fanfares, agapes et représentations sur scène.

Mon prédécesseur d'alors à la présidence du conseil devait dire dans son discours : « Citoyens de Moudon, je suis bien mal placé pour vous souhaiter la bienvenue puisque vous êtes ici chez vous, dans votre maison, dans votre grande salle. »

Chers collègues, 70 ans plus tard, cette parole nous est également adressée, c'est toujours notre grande salle et notre auberge, nous y sommes chez nous !

Je remercie Monsieur Bloch de m'avoir reçu si chaleureusement et j'affirme devant vous, chers collègues du conseil que notre histoire est en de bonnes mains. De plus, un travail de digitalisation et de classification des archives est en cours d'élaboration avec une société spécialisée ».

Le Président Michel Lohner est vivement applaudi.

5. Propositions individuelles

Monsieur Daniel Perret-Gentil, dans un but de s'informer et informer les citoyens qui ont été nombreux à lui poser une question qui avait le même contenu se réfère à l'art. 63 « Question »

Conseil communal de Moudon

En se promenant dans notre ville, plusieurs personnes lui ont posé la même question dont seulement la manière diffère, mais qui allait dans le même sens. Il nous livre un condensé pour une meilleure compréhension de ce qui va suivre :

- *Vous avez adopté des nouvelles règles et décrété des nouvelles mesures pour le ramassage des déchets ?*

Ce fut difficile pour Monsieur Perret-Gentil de cacher son désarroi puisque le Conseil communal n'avait reçu aucune information de la part de la Municipalité.

Dans la discussion qui s'en est suivi avec ces personnes, il a mieux compris leurs préoccupations. Le premier point consistait à savoir pourquoi les poubelles existantes ont été enlevées à plusieurs endroits de la ville. La raison serait-ce parce que parfois elles débordaient ? Est-ce que les déchets à l'intérieur des poubelles posaient des problèmes ?

Mais la suppression de celles-ci est une vraie fausse solution. A défaut, les déchets seront abandonnés, à ne pas douter, à n'importe quel endroit dans le périmètre de la ville ou jetés dans la Broye.

Monsieur Perret-Gentil désirerait savoir si la Municipalité a adopté un projet dans ce sens que le Conseil communal n'a pas eu connaissance. Le Conseil communal pourrait être informé à ce sujet ? Dans quel but ce changement a eu lieu ? Il est souhaitable de faire connaître la motivation de la Municipalité.

Monsieur Daniel Perret-Gentil relève que les informations que la Municipalité transmettra permettront de renseigner les moudonnois-es lorsque ces questions seront posées aux membres du Conseil.

La Municipale Véronique Diserens répond qu'effectivement, la Municipalité a enlevé certaines poubelles et va les déplacer pour des raisons d'incivilité. En effet, certaines poubelles (trois) contenaient plus de déchets de locataires des bâtiments qui s'approprièrent ces poubelles que des déchets de ville. Donc, en déplaçant ces poubelles, la Municipalité pense que ça va régler le problème.

Monsieur Daniel Perret-Gentil n'est pas satisfait par la réponse de la Municipale. Il a pu observer des jeunes très respectueux qui mettaient leurs déchets dans des poubelles mais il y a quand même un problème quand on voit des canettes et des mégots de cigarettes à tout bout de champ par terre. Face à certaines critiques des moudonnois-es face aux employés communaux, Monsieur Perret-Gentil a eu le réflexe de dire que les poubelles n'étaient pas assez grandes.

La Municipale Véronique Diserens relève quand même une augmentation de 5 tonnes de déchets urbains depuis l'année passée parce que des gens refusent de payer la taxe au sac et débarrassent leurs poubelles dans les poubelles publiques entre autres. Bientôt, faudra-t-il envisager d'engager un employé supplémentaire pour pister les citoyens ? La Municipalité essaie de faire au mieux pour trouver des solutions mais le problème n'est pas en mettant des poubelles plus grandes. Des poubelles dites « requin » adaptées pour éviter de mettre des sacs à ordures à l'intérieur ont été installées mais elles ont été cassées par des gens irrespectueux qui essaient de mettre leurs ordures en bourrant ces poubelles. Certaines communes, lassées par ces problèmes de déchets urbains, ne mettent même plus de poubelles. La Municipale Véronique Diserens ne dit pas que Moudon va en arriver là mais la commune fait tout pour trouver des solutions, notamment en déplaçant certaines poubelles et compte sur la bonne conduite des habitants.

Monsieur Daniel Perret-Gentil n'est toujours pas satisfait de la réponse municipale. Il relève qu'on va toujours trouver des déchets et que ce n'est pas lui qui va ramasser ces déchets pour les mettre dans sa poubelle !

Monsieur Simon Benjamin remercie le service de voirie d'avoir posé des poubelles à tri aux abords du parc aux biches ce qui limite largement les déchets dans cette zone.

Monsieur Benjamin tient à remercier le Président du Conseil et Monsieur Julien Pittet pour leurs vœux qui le touchent profondément. Il remercie également le Conseil communal pour ces années passées ensemble. Il est fortement applaudi.

Conseil communal de Moudon

Madame Anne Salomon a déposé au mois de mai 2021 une motion concernant les WC publics. N'ayant toujours pas de réponse, elle demande s'il y a eu réflexion à ce sujet.

La Municipale Véronique Diserens répond que fin 2021, la Municipalité a réhabilité les WC à la place Mauricette Cachemaille après avoir effectué quelques travaux, l'idée étant de les inclure dans le cadre du préavis « Centre-ville – étape 2 ». Au Bourg, c'est plus complexe car c'est un site protégé et il faut l'aval des monuments historiques, on ne peut pas faire n'importe quoi. C'est un vrai casse-tête car ajouté à ça, on approche des CHF 90'000.- pour un WC. Pour le cimetière, il y a une autre problématique et la Municipalité va trouver une solution prochainement. La Municipale essaiera d'apporter une réponse à Madame Salomon pour la rentrée.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan informe que Monsieur Loïc Bonny prend la relève concernant le groupe Socialiste et sera, de ce fait, chef de groupe. Il est vivement applaudi.

Madame Laetitia Seitenfus voudrait savoir quand commenceront les travaux concernant la passerelle des llettes empruntées par beaucoup d'enfants pour se rendre à l'école.

La Municipale Véronique Diserens lui répond que ces travaux se feront pendant les vacances scolaires.

Monsieur Gzim Rama avait déposé un postulat concernant un passage piétons vers Lidl. Qu'en est-il ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck n'a pas de réponse, il se renseignera auprès de la Syndique Carole Pico.

Monsieur André Zimmermann tient à remercier Michel Lohner pour cette année de présidence menée avec brio et lui souhaite bonne suite. Le Président est chaleureusement applaudi.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 21h50, le Président clôt la séance du Conseil communal et souhaite à tous un bel été.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Michel Lohner **Nicole Wyler**